

Mémoire : Étude du Comité permanent de la science et de la recherche – Utilisation des subventions, fonds et contributions du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement par les universités et les établissements de recherche canadiens dans le cadre de partenariats avec des entités liées à la République populaire de Chine.

Auteur : Christian Leuprecht, professeur, collègue militaire royal et Université Queen's

Date : 8 décembre 2023

Le présent mémoire fait suite à ma comparution devant le Comité permanent de la science et de la recherche le 20 décembre 2023. Mon objectif est de fournir des éléments de mise en contexte additionnels qui sont apparus depuis, en particulier des paramètres adéquats pour la liste à venir d'entités exclues. En effet, un régime d'inscription visant uniquement les organismes de défense, de sécurité et de renseignement plutôt que l'ensemble des entités publiques et privées qui y sont associées serait tout à fait inefficace.

Tandis que des provinces comme l'Ontario et l'Alberta prennent leurs propres mesures fondées sur le risque, les universités ont la tâche difficile d'évaluer le risque. Dans le cadre de cette évaluation, l'objectivité des universités et des établissements de recherche reposera en grande partie sur la liste d'entités exclues. Cette liste, qui constituera une condition essentielle, leur donnera un point de référence objectif pour évaluer le risque lié, entre autres, à des subventions, à des publications, à du personnel hautement qualifié, à des étudiants et à des collaborations de recherche. Cette liste est du ressort du gouvernement fédéral. Une liste mal établie aura de vastes conséquences très graves à long terme.

Voici ce qui est en jeu pour le Canada :

1. la perte de propriété intellectuelle et de compétitivité à long terme;
2. le détournement de l'argent des contribuables;
3. le transfert de technologies à des fins de surveillance militaire et pour d'autres utilisations contraires notamment aux valeurs canadiennes;
4. des activités d'ingérence étrangère au Canada et ailleurs dans le monde;
5. de l'espionnage industriel;
6. des atteintes à la cybersécurité;
7. un risque pour la réputation.

Une méthode d'évaluation préalable fondée sur le risque doit tenir compte de ce qui suit :

1. les technologies à double usage ou les cibles prioritaires des acteurs étatiques hostiles;
2. le lien avec des acteurs étatiques hostiles;
3. un accès aux infrastructures par des entités et des utilisateurs non identifiés ou étrangers;
4. la position à l'échelle nationale ou internationale de l'infrastructure proposée;
5. l'échange de données de recherche avec des entités de recherche ou de l'industrie tierces.

Un cadre fédéral préalable fondé sur le risque devrait viser :

1. à réduire la charge de travail et le fardeau imposé aux établissements de recherche canadiens;

2. à encourager les chercheurs à faire preuve de transparence dès le départ;
3. à réorienter la qualité de la conservation vers les entreprises d'État ou sous le contrôle de l'État.

Ce dernier point est essentiel. Compte tenu de l'ampleur de ce qui est en jeu, la méthode proposée d'évaluation préalable fondée sur le risque doit nécessairement englober les entreprises d'État ou sous le contrôle de l'État. En République populaire de Chine en particulier, mais également dans d'autres États hostiles, il n'y a pas de distinction claire entre les secteurs public et privé. Les entités privées sont essentiellement soumises à l'État, qui les instrumentalise dans le but, dans le cas de la République populaire de Chine, de préserver le régime du Parti communiste chinois et de faire avancer ses intérêts. Par conséquent, une liste d'entités exclues établie par le gouvernement du Canada ne peut atteindre son objectif si elle n'englobe pas les entreprises d'État ou sous le contrôle de l'État qui sont délibérément et stratégiquement utilisées par les acteurs du milieu de la défense, de la sécurité et du renseignement, notamment pour dissimuler leur empreinte ou encore pour exécuter leurs ordres à l'étranger. Si le Canada n'inclut pas dans sa liste d'entités exclues les entreprises d'État chinoises ou les entreprises sous le contrôle de l'État chinois, les établissements de recherche canadiens évalueront le risque en fonction de renseignements incomplets, et un important risque sur le plan de la sécurité nationale continuera de peser sur la recherche et la propriété intellectuelle du Canada.